

**DEPARTEMENT  
Du NORD**

**REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE**

Envoyé en préfecture le 03/12/2020

Reçu en préfecture le 03/12/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 059-265904565-20201201-N1101122020-DE

**ARRONDISSEMENT  
De DOUAI**

## COMMUNE de PECQUENCOURT

### EXTRAIT du REGISTRE Des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

#### OBJET

Délibération N°11  
Création de poste(s)  
dans le cadre de recrutement  
sur emploi non-permanent  
pour faire face à un besoin  
lié à un accroissement  
saisonnier d'activité

L'An Deux Mille Vingt.

Le 1er Décembre 2020 à 17 H 15.

Le Centre Communal d'Action Sociale de PECQUENCOURT, dûment  
convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses  
séances, sous la Présidence de Monsieur Joël PIERRACHE.

#### PRESENTS :

Messieurs : PIERRACHE Joël – VANANDREWELT Rémy – PACIOCCO Gilles-  
STALLONE Estienne.

Mesdames : MAZAGRAN Rosanna Lilia – GRODZKI Agnès – ALFANO Marie-Joëlle -  
KOMIN Pascale – CORREAU Marie-Thérèse – BROUTIN Françoise – MARCZEWSKI  
Christiane – VANANDREWELT Thérèse.

Procurations : Monsieur OUAZZI Omar à Madame MAZAGRAN Rosanna Lilia

Madame FROMONT Fabienne à Monsieur VANANDREWELT Rémy

Absents excusés : Monsieur LASSON Jean Marie – Madame GAUTRON Marie-Paule

Absent : Monsieur BELHADRI Youssef.

Monsieur le Président rappelle au conseil d'administration que l'article 3 2°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de 12 mois, renouvellement compris.

Le recours à ce type d'agent contractuel est indispensable pour faire face à pics d'activités durant l'année pour les fonctions de directeur ALSH, directeur adjoint ALSH, animateur BAFA ou encore animateur non qualifié.

L'agent.e recruté.e devra justifier des conditions de diplôme ou de titres permettant l'accès aux fonctions précitées.

Monsieur le Président demande au conseil d'administration :

- de l'autoriser à recruter en 2021 des agents contractuels, à temps complet ou non complet, pour encadrer les activités proposées par le centre social François Dolto, selon les besoins dans l'année compte tenu des pics d'activités saisonniers dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation ou d'animateurs.
- de fixer à 20 par an, le nombre maximum de recrutements à intervenir, soit 10 recrutements à compléter et 10 recrutements à temps non complet.
- de fixer la rémunération dans la limite de l'indice terminal du grade de référence.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

**La Commission Administrative,  
Après délibération,  
A L'UNANIMITE DES VOIX**

**AUTORISE :** Monsieur le Président à recruter en 2021 des agents contractuels, à temps complet ou non complet comme mentionné ci-dessus.

**ACCEPTE :** de fixer à 20 par an, le nombre maximum de recrutements à intervenir, soit 10 recrutements à compléter et 10 recrutements à temps non complet.

**ACCEPTE :** de fixer la rémunération dans la limite de l'indice terminal du grade de référence.

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Envoyé en préfecture le 03/12/2020

Reçu en préfecture le 03/12/2020

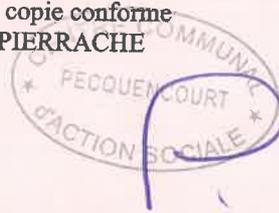
Affiché le

**SLOW**

ID : 059-265904565-20201201-N1101122020-DE

Délibération rendue exécutoire par dépôt  
Et publication en Sous Préfecture  
Joël PIERRACHE

Fait en séance les jours mois et an susdits,  
Pour copie conforme  
Joël PIERRACHE



Publiée le 03/12/2020

Transmise au Représentant de l'Etat le 03/12/2020

Monsieur le Président du CCAS certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administrative le LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.